

CH_VB 20014376 vom 9. Juni 1986

Bundesverwaltung, 1986-06-09, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20014376__td_

FR: CH_VB 20014376 du 9 juin 1986

IT: CH_VB 20014376 del 9 giugno 1986

Volltext

9. Juni 1986 N 665 Fragestunde #ST# Sechste Sitzung - Sixième séance Montag, 9. Juni 1986, Nachmittag Lundi 9 juin 1986, après-midi 14.30 h Vorsitz - Présidence: Herr Bundi Wahlprüfung und Vereidigung Vérification des pouvoirs et prestation de serment Nauer, Berichterstatter: Infolge ihrer Wahl in den Berner Regierungsrat hat unsere Kollegin, Frau Leni Robert, auf ihr Mandat als Nationalrätin verzichtet. Frau Leni Robert wird ersetzt durch Herrn Lukas Fierz, der auf der Freien Liste der erste Ersatzkandidat ist. Der Regierungsrat des Kantons Bern hat inzwischen Herrn Lukas Fierz als gewählt erklärt. Der Beschluss ist im kantonalen Amtsblatt publiziert worden. Das Büro hat die Wahl von Herrn Lukas Fierz geprüft und gleichzeitig festgestellt, dass keine Unvereinbarkeit mit diesem Nationalratsmandat besteht. Das Büro beantragt daher, die Wahl zu validieren. Herr Fierz legt das Gelübde ab M. Fierz fait la promesse requise Président: Herr Nationalrat, der Rat nimmt Kenntnis von ihrem Gelübde. In seinem Namen heisse ich Sie willkommen und entbiete Ihnen meine besten Wünsche für Ihre Arbeit. #ST# Fragestunde - Heure des questions Question 1 : Soldini. Anschuldigungen von Herrn Waldheim und Aktivität des Bundesrates Mise en accusation de M. Kurt Waldheim et intervention du Conseil fédéral La télévision et la presse helvétiques nous ont appris que le chef de notre diplomatie avait apporté le salut du Conseil fédéral à l'ouverture de la session du Congrès juif mondial qui s'est tenue récemment à Genève. Or, les travaux de cet organisme non gouvernemental ont été axés sur la mise en accusation, pour crimes de guerre, de l'ancien secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, aujourd'hui candidat à la présidence de la République autrichienne. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que la présence, dans ces circonstances, de l'un de ses membres au congrès précité, constitue une immixtion gênante dans les affaires intérieures d'un pays voisin et ami de la Suisse et quelle sera l'attitude de notre gouvernement et du futur Président de la Confédération en cas d'élection de M. Waldheim à la tête de la République d'Autriche le 8 juin prochain? M. Aubert, conseiller fédéral: Je voudrais tout d'abord préciser, Monsieur Soldini, qu'il ne s'agissait pas d'une réunion du «Congrès juif mondial», mais du «Congrès juif européen» qui fêtait le 50e anniversaire de la fondation, en 1936, à Genève, du Congrès juif mondial. J'ai accepté d'assister à cette cérémonie-anniversaire, afin de rendre hommage à l'inlassable activité de cette organisation en faveur des Juifs persécutés partout dans le monde et tout particulièrement au moment de la montée des fascismes en Europe, dans les années trente et durant la seconde guerre mondiale. Le fait qu'un membre du Conseil fédéral parle devant une assemblée ne préjuge en aucune manière qu'il adhère aux statuts ou à l'ordre du jour de celle-ci. Si un discours d'un conseiller fédéral devant une association devait être considéré comme une caution pour ce qui est débattu et décidé, il serait tout simplement impossible à un membre du gouvernement de prendre la parole devant quelque association que ce soit. Question 2: Pitteloud. Zerstörung von schweizerischen Entwicklungsprojekten in Nicaragua durch die Contras Projets de développement suisses au Nicaragua détruits par les Contras II y a deux

semaines environ, 300 Contras ont détruit deux coopératives agricoles soutenues par l'Oeuvre suisse d'en- traide ouvrière avec la participation de la Confédération; huit personnes dont des femmes et des enfants ont été tuées. Il y a une semaine c'est la coopérative agricole Yale soutenue par l'OSEO, Terre des hommes, la ville de Genève et les comités Amérique Centrale qui a été attaquée par les Contras et dévastée avec un bilan de 15 morts dont une fillette de 9 ans. Le Conseil fédéral est-il prêt à protester auprès du gouvernement des Etats-Unis contre toute poursuite du soutien aux Contras et est-il prêt à demander au gouvernement américain de garantir la sécurité des projets de développement au Nicaragua ?

Frage 3: Günter. Schutz Schweizer Projekte in Nicaragua
Projets de développement suisses au Nicaragua. Protection In zunehmendem Masse besteht die Taktik der «Contras» darin, florierende Entwicklungsprojekte im Lande zu zerstören. Vor wenigen Tagen wurde das zweite von der Schweiz aus unterstützte Projekt innert kurzer Zeit zerstört und wertvolle Aufbauarbeit zugunsten einer armen Bevölkerung vernichtet. Ist der Bundesrat bereit, Massnahmen zum Schutze dieser sinnvollen Entwicklungshilfe zu treffen ? Wie sehen diese Massnahmen aus? Was wurde konkret bereits unternommen ?

M. Aubert, conseiller fédéral: Le Conseil fédéral a été contenté d'apprendre que les Contras ont à nouveau attaqué un certain nombre de projets de développement ruraux au Nicaragua, en faisant de nombreuses victimes innocentes. Tout en étant très préoccupés par la détérioration de la situation politique au Nicaragua et les risques qui pèsent sur la démocratie-j'aurai l'occasion d'en parler jeudi prochain, à la Maison von Wattenberg avec le Vice-président du Nicaragua, M. Ramirez - nous ne pouvons pas admettre que l'on s'attaque à des projets de développement dont le seul but est d'améliorer les conditions de vie des populations concernées. Nous avons déjà chargé la Direction de la coopération au développement de procéder à une enquête sur place, de façon à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne marche des projets suisses de coopération au développement au Nicaragua et la sécurité de tous ceux qui y travaillent et en particulier des Suisses. Connaissant les liens étroits qui lient les Contras et le gouvernement des Etats-Unis, nous avons déjà chargé notre ambassadeur à Washington d'intervenir auprès dudit gouvernement.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Wahlprüfung und Vereidigung Vérification des pouvoirs et prestation de serment In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1986 Année Anno Band II Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 06 Séance Seduta Geschäftsnummer --- Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 09.06.1986 - 14:30 Date Data Seite 665-665 Page Pagina Ref. No 20 014 376 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.